

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 22 SEPTEMBRE 2017			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	TRILLES Jean-Paul	FAVEREAU Thierry
	LACHEZE Marie-Renée	WILKES Colin	MAZET Mylène
	MORENAS Monique	PORROT Christophe	TAILLARDAT Denis
	VALDATI Didier	BROCHEC Christian	FITZPATRICK Marion
ABSENT EXCUSE	LALOUE Elodie	MONNEY Carine	
ABSENT			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	PORROT Christophe		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 30 juin 2017)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ADJONCTION DE DELIBERATION

- Convention tripartite OTPL.

3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) – Approbation rapport sur le prix et la qualité de l'eau :

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat de base à la date du 31 décembre 2012 au syndicat mixte Eau47,

Vu la délibération du Comité Syndical EAU 47 du 29 juin 2017, approuvant le contenu du rapport annuel 2016,

Considérant que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal décide :

1. De prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2016,

2. De mandater M. le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

2) – Révision des loyers d'habitations :

M. le Maire propose de réviser à la baisse les montants des loyers d'habitation bénéficiant d'aides au logement (APL), comme le préconise l'état, soit une baisse de 5 € mensuel par loyer et ce afin d'atténuer l'amoindrissement des dites allocations. Il communique les montants des loyers actuels et précise que la baisse de 5 € mensuel engendrera une diminution des recettes de 240 € par an pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide une baisse de 5 € mensuel par loyer d'habitation et plus particulièrement une baisse du loyer de M. ALVES BATISTA de 35 € mensuel à compter du 01/01/2018.

3) – Convention tripartite de coopération touristique :

M. le Maire donne lecture de la proposition de convention tripartite entre l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun (OTPL), le Comité des Fêtes de Lauzun (qui a repris à sa charge les missions d'animation de l'ancien Office de Tourisme de Lauzun) et la Commune de Lauzun.

La Mairie met à disposition le local, le mobilier et le matériel informatique.

L'employée de l'Office de Tourisme, qui a été dissout, a été réengagée par l'OTPL à compter du 01/06/17. Cette dernière est mise à disposition du Comité des Fêtes à hauteur d'environ 342 h/an afin de leur apporter un soutien logistique dans l'organisation de leurs différentes animations. Cette prestation représente un coût de 4 800 € réparti entre la commune et le Comité des Fêtes. Sur ces 4 800 €, le Comité des Fêtes et l'ancien Office de Tourisme ont déjà versé 2 300 €, le Comité des Fêtes s'engage à verser 1 000 € supplémentaires, resterait à charge de la commune la somme de 1 500 €.

M. Barjou, de même que l'ensemble des élus, souhaite avoir des informations sur les objectifs de développement touristique de l'OTPL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de coopération touristique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

4) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- a- Rentrée scolaire : 81 élèves présents à la rentrée,
- b- Abracada'Sons : belle manifestation, le temps maussade a simplement découragé certains,
- c- Repas des aînés : jeudi 28/09 au Lac, traditionnelle paëlla offerte aux personnes de plus 65 ans inscrites sur les listes électorales de la commune, 90 participants,
- d- Travaux d'aménagement du bourg : les travaux ont repris, l'ensemble devrait être terminé fin décembre. M. le Maire propose une inauguration en même temps que les vœux du Maire, le Conseil Municipal fait savoir qu'il préfère une inauguration au printemps. M. Taillardat rappelle qu'il a été prévu de baptiser la petite place de la Communauté de Communes « André Lhoste ». A l'unanimité le Conseil décide que ces inaugurations se tiendront au printemps 2018. M. Porrot demande où en est le financement des travaux, M. le Maire précise que les subventions sont bien acquises, mais que leur versement prendra du retard en raison des manques de crédits de l'Etat.
- e- Création d'une nouvelle association Les Plumes (arts et cultures).
- f- M. le Maire donne lecture du courrier du Crédit Agricole qui met en place un partenariat avec le Café des Sports. Les élus s'interrogent sur la nécessité de ce service et craignent une nouvelle réduction des horaires d'ouverture au public de l'agence. Il est répondu que les usagers peuvent retirer des espèces au Café des Sports ainsi que des formulaires de dépôt de chèques.
- g- M. le Maire redonne lecture du courrier de Mme Ostanel concernant le devenir de la maison sise au 17 rue Eugène Mazelié. M. Taillardat demande que la première priorité soit la mise en sécurité du site et des riverains, ainsi que la réouverture du carreyrou. M. le Maire propose la création d'une commission communale pour travailler sur ce projet et gérer la mise en sécurité du carreyrou et de la mitoyenneté. La Commission est composée ainsi : MM. Barjou, Trilles et Wilkes, ainsi que Mmes Morenas et Fitzpatrick. Le carreyrou a été sécurisé plus efficacement suite à la visite de M. Porrot et M. le Maire sur site.
- h- M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Rieu-Berduc pour rappel de sa demande de baptiser un lieu « André Lhoste ». Ce sera fait à l'occasion de la venue des Hussards en mai 2018.
- i- A l'occasion des élections sénatoriales le 24/09/17, M. le Maire et M. Trilles ont rencontré M. Pujol Serge et ont abordé le problème de son terrain (section AB, parcelle n°331) sis boulevard de la Sablière. M. le Maire a offert que la commune rachète ce terrain pour un montant de 1 500 €. M. Pujol a accepté cette proposition. Un courrier lui a été envoyé afin de confirmer par écrit cet accord dont une copie a été adressée au notaire. A ce jour seul Mme Monteil (copropriétaire de la parcelle) a répondu favorablement.
- j- Vival : l'épicerie connaît un très bon démarrage, mais il existe des problèmes de cohabitation. Des solutions ont été actées concernant les compteurs d'eau et d'électricité avec le propriétaire qui doit gérer cela afin de régler la situation au plus vite.
- k- Mme Morenas attire l'attention des élus concernant un article qu'elle a lu sur les communes qui salariaient un médecin généraliste, pourquoi ne pas envisager la question. Les élus sont informés que Castillonès a rompu les relations avec M. Sinéus de Médinopia, mais qu'ils espèrent concrétiser l'installation d'un médecin dans les mois qui viennent.
- l- Le CAE de Mme Monnereau se termine le 09/10/2017 n'étant pas renouvelé par l'Etat. L'emploi du temps du personnel de l'école est à revoir aussi puisqu'il n'y a plus de PEDT, mais seulement le maintien d'une garderie le mercredi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.